**4.1**

Le recherche que je me propose d’entreprendre vise à établir si les femmes bénéficiaient, ou non, d’une capacité juridique entre le haut moyen âge et le début de la période moderne, et à étudier la représentation textuelle de cette question dans des sources juridiques ou administratives et narratives. On portera une attention toute particulière aux textes de droit coutumier (des articles portant sur le *Très Ancien Coutumier de Normandie* et le *Sachsenspiegel* paraîtront en 2020 et 2021), aux femmes qui travaillaient dans les villes et les zones urbaines (commerces, artisanat, négoces), à la régence féminine et aux femmes dans les ordres religieux. Dans la mesure du possible, l’étude sera comparative, sur les plans tant diachronique que géographique.

Le paradigme qui sous-tend ce projet est le suivant : le manque de capacité juridique est l’expression même de la position et de la dépendance des femmes dans la société et aux yeux de la loi. Étudier ces représentations textuelles de la capacité juridique en termes réels, rhétoriques et linguistiques, c’est-à-dire en appliquant des méthodologies linguistiques et terminologiques diachroniques, revient à dépasser l’analyse de contenu et à adopter une démarche qui s’apparente à la *Begriffsgeschichte* du projet *Geschichtliche Grundbegriffe*. Une telle étude fera le lien entre la théorie et la pratique du droit. Elle montrera dans quelle mesure les femmes pouvaient hériter, posséder et transmettre des terres, gérer un négoce, exercer une activité commerciale ou artisanale et se représenter elles-mêmes devant un tribunal (analyse de contenu). Par ailleurs, elle mettra également en lumière le discours portant sur la participation des femmes à des activités habituellement réservées aux hommes (analyse linguistique et de discours). En combinant des informations et des données obtenues par l’analyse du contenu, du sens, de la terminologie et du discours, cette étude permettra de mieux comprendre la manière dont la capacité juridique des femmes se traduisait dans leur vie sociale. Elle offrira ainsi une vision contextualisée des (in)dépendances juridiques qualifiant la vie quotidienne des femmes.

Ce type de démarche interdisciplinaire, qui élargit le contexte de disciplines individuelles, est de plus en plus utilisé en recherche juridique et historique. Elle s’adresse aux chercheurs en histoire du droit, en droit et en langues, et en linguistique.